

La teinturerie

MOMM

à Forest

Fin 1846 la commune de Forest, Brabant, comptait 1.324 habitants; fin 1920 il y en avait 31.132. Il est évident que l'évolution naturelle de la population n'aurait jamais permis une telle augmentation. Celle-ci est due en ordre principal à un facteur qui peut se définir comme " la proximité de la capitale ". Cette proximité provoque une immigration d'une part, et la création d'industries, désireuses à la fois de profiter de l'abondance de la main d'œuvre et d'écouler chez elle le produit de ses fabrications d'autre part. Un exemple typique de cette industrie nous est fourni par l'usine MOMM.

LES PRECURSEURS

Le 13 mai 1820, Séraphin Fortin, teinturier en rouge né à Rouen en 1792, prend en location de Philippe Papin, le nouveau propriétaire de l'abbaye de Forest, une maison avec jardin, ainsi que le terrain en face de la grande porte d'entrée, pour pouvoir y placer les " étaux " propres à sécher le coton, près du ruisseau le Geleytsbeek, et adresse aussitôt aux " Nobles et Honorables Seigneurs des Etats Députés " une requête tendant à pouvoir établir un barrage et un lavoir sur le ruisseau. Le 17 juin de la même année, la requête est transmise par le commissaire d'arrondissement de Bruxelles au conseil communal,

Le numéro 229 de la revue « De Brabantse Folklore » contient les deux contributions suivantes :

Ten geleide, door de Heer Frans Wouters, voorzitter van de Dienst voor Geschiedkundige en Folkloristische Opzoekingen.

Jan Ruusbroec benaderd door een leek, door Jozef Wauters.

qui accorde l'autorisation demandée le 19 septembre 1820, malgré l'opposition des teinturiers Bal et Bosdevex.

Un peu plus tard, le même Séraphin Fortin demande à pouvoir capter un filet d'eau de la fontaine située dans la prairie communale dite Dries, à l'usage de sa fabrique établie dans les bâtiments de la ci-devant abbaye. Le conseil communal "prenant en considération qu'il est dans l'intérêt de la commune de protéger un établissement de l'espèce, en ce qu'il occupe pendant toute l'année une grande partie de la population", accorde l'autorisation pour dix ans, lors de sa séance du 28 mai 1822.

Ce Séraphin Fortin est l'époux de Maria Mesenguy, fille de Jean-Baptiste, également teinturier.

Le 16 janvier 1823, le conseil communal accorde à Michel François Fortin, teinturier, né à Rouen en 1793, l'autorisation d'établir une teinturerie en rouge dans un bâtiment situé le long du ruisseau Glasbeek, et de placer au bord de ce ruisseau quelques cuvelles pour y rincer sa marchandise.

Le 26 août 1830, des groupes d'insurgés détruisent les usines de Forest, dont la teinturerie Bosdevex, qui ne se relèvera plus.

Un résumé (cité par L. Verniers : Histoire de Forest, p. 181) des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes de Belgique pour l'année 1840, signale (p. 278) que "les établissements formant pour ces localités (Bruxelles et environs), une spécialité industrielle, sont les teintureries, et notamment celles en rouge d'Andrinople".

Un recensement de 1841 ne mentionne pas moins de 25 ouvriers teinturiers demeurant à Forest, et un rapport du 18 octobre 1843 au conseil communal mentionne "qu'il existe 3 fabriques dans la commune, dont deux d'indiennes et une de rouge d'Andrinople", étant celle de Mr. Michel François Fortin. Cette usine figure encore dans un rapport du 22 juillet 1845. Plus tard, nous trouvons Michel Fortin à Schaerbeek, où son fils deviendra secrétaire communal.

Le recensement économique de 1846 fait ressortir l'existence de 48 teintureries pour Bruxelles et les 16 communes de l'agglomération, occupant ensemble 230 ouvriers.

La teinture en rouge se fait à l'aide de la garance, plante dont la racine contient un produit colorant, l'alizarine. Connue de temps immémorial en Orient, la garance est cultivée dès le 16ème siècle en Flandre et en Zélande (1) et pendant la domination française sa production est développée en Alsace et en Provence (région d'Avignon). Par l'addition de certains produits, tels que l'huile d'olive et l'huile de garance, on obtient des nuances allant de l'orange au violet. La garance venant anciennement de Turquie surtout, la couleur qu'elle fournit est connue comme Rouge d'Andrinople, mais au 19ème siècle c'est la France qui est le grand exportateur de la racine précieuse.

LA PREMIERE GENERATION.

Par acte sous seing privé du 28 juillet 1846, Barbe Driessens, veuve de Nicolas Berckmans, de son vivant distillateur à Saint-Gilles, et ses enfants, donnent en location à Johann Wilhelm MOMM, célibataire, négociant en textiles à Barmen en Prusse, une propriété nommée HET STICHELGELEEG, avec maison et remise, d'une superficie de 1 hectare 66 ares, bornée par la propriété Wijns de Raucour, le ruisseau dit Geleytsbeek, et le chemin de Forest à Hal.

Ce Johann Wilhelm MOMM est né à Duisburg en Rhénanie, le 8 juillet 1812, comme fils de Johann Arnold, filateur de coton, et de Catherine Jorissen. Le 2 juin 1814, le ménage s'est agrandi d'une fille, Suzanne Maria.

La filature mécanique du coton a été mise au point et perfectionnée par les Anglais qui, par le blocus continental, éprouvent durement la France et les pays conquis par elle, et obligent les habitants à rechercher par des inventions ou des imitations, à combattre les conséquences du blocus. Pendant six ans, de 1807 à 1813, Johann-Arnold, lui-même fils de rubanier, a essayé d'introduire l'usage des machines anglaises, mais sans y parvenir entièrement.

La libération du pays après la chute de Napoléon lui donne l'occasion de créer une filature de coton à La Haye en Hollande, où naissent successivement Mathias, le 30 octobre 1820 et Lodewijk Karel, le 30 avril 1823.

Mais les affaires ne vont guère mieux aux Pays-Bas, et Johann Arnold est heureux d'entrer au service de l'Etat hollandais, comme employé de l'administration des prisons. Le bas-allemand parlé dans la région de la Ruhr étant fort rapproché du néerlandais, il n'a absolument aucune difficulté de langue. La famille s'installe à Leiden où, le 2 février 1826, naît une fille qui reçoit les prénoms de Wilhelmine Aleida, dite Adelheid.

Cependant, le métier de gardien de prison ne plaît guère à Johann Arnold et en 1834, nous le retrouvons à Barmen, comme négociant en tissus et fil à coudre.

Le fils Johann Wilhelm a commencé sa vie active comme représentant d'articles de Solingen, et visite la Hollande, la Belgique et l'Angleterre, où il se rend compte des possibilités de création d'une filature de coton dans le pays qui a vu naître cette industrie, et de réaliser ainsi le rêve de son père. Mais les moyens lui font défaut.

Entretemps, Suzanne Marie est devenue demoiselle de compagnie d'une dame hollandaise établie à Dusseldorf, qui meurt en 1845 en lui léguant une fortune considérable. Suzanne en met aussitôt une grande partie à la disposition de son frère, qui s'établit à Luzley Brook près d'Oldham, dans le district cotonnier de Manchester. Connaissant par l'expérience paternelle les exigences des clients, il parvient très rapidement à produire un fil d'excellente qualité et deviendra l'un des industriels les plus importants d'Angleterre dans la branche textile.

Lodewijk Karel a appris le métier de teinturier et a des relations en Belgique, où nombre d'Allemands sont venus dans le sillage de Léopold Ier. Bruxelles et les environs sont arrosés par de nombreux ruisseaux dont l'eau, légèrement calcaire, est

absolument exempte de fer et est donc idéale pour la teinturerie, comme le prouvent d'ailleurs les nombreux établissements de ce genre déjà installés. Lodewijk Karel en parle à son frère Johann, le filateur, qui y voit aussitôt la possibilité de teindre des produits sur le continent, évitant ainsi à la fois la commission des intermédiaires à l'exportation et les droits de douane plus élevés qui, en Belgique, frappent les produits finis à l'entrée.

En 1846, Lodewijk Karel vient s'établir dans une propriété louée le " STICHELGELEEG " et est inscrit au service de la population comme Hollandais, célibataire, teinturier, venu de Barmen en Prusse, et domicilié dans la maison n° 95. En Belgique, il se fait appeler Louis et, dès 1848, est rejoint par sa sœur Adelheid, célibataire, inscrite également comme Hollandaise. Le 20 décembre 1850, Johann Wilhelm achète le bien au fils Berckmans pour 25.000 francs, et prend une hypothèque de 15.000 francs qui sera apurée en 1859.

Le Tichelgeleeg, ancienne fabrique de dalles (2) a été vendu pour 4.000 florins par un sieur De Lannoy à Guillaume de Wautier, ancien officier d'artillerie autrichien, qui y fait construire une maison de campagne. Le fils, Jean-Baptiste de Wautier, y a installé une teinturerie, mais a vendu le bien le 24 août 1834 à Nicolas Berckmans et à son associé Vermeulen, pour 19.000 francs. Par la suite, Berckmans en est devenu propriétaire unique.

Il faut croire que les MOMM gèrent bien leur entreprise, car déjà en 1855, Alphonse Wauters (3) signale dans la commune " deux usines assez importantes, une teinturerie et un moulin à eau, établis le long d'une petite chaussée conduisant de Bruxelles à Leeuw St Pierre, en suivant le ruisseau de Forêt ".

La teinturerie à la garance est un art difficile, qui n'exige pas moins de treize trempages, alternant avec des séchages, bobinages ou pressages, et l'ensemble des opérations dure de quatre à six semaines. Après ces opérations, l'eau résiduelle est déversée dans le ruisseau, au grand mécontentement des riverains,

qui n'ont d'autre eau que celle du ruisseau pour leur usage personnel et celui de leur bétail. Cet inconvénient est d'autant plus grave que l'usine MOMM est installée très haut en amont.

Une des conditions de l'autorisation d'installer une usine est que les teintureries devront construire un grand réservoir, capable de recevoir les eaux résiduaires et de laisser décanter celles-ci, et ne pourront les vider que pendant certaines heures déterminées de la nuit. Cette obligation a été rappelée par une dépêche du gouverneur du Brabant, adressée à tous les bourgmestres, avec mission de s'assurer sur place de son respect. Par une lettre du 14 août 1855, le bourgmestre écrit au gouverneur que " Conformément à votre dépêche du 28 juillet dernier, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons communiqué son contenu aux sieurs MOMM & DIETENS, chez lesquels nous nous sommes ensuite transportés afin de nous assurer si ces industriels étaient pourvus de réservoirs. Tous deux en possèdent. Le sieur MOMM reçoit dans le sien les eaux sales et les résidus de sa teinturerie "; " Mais, sur l'interpellation que nous lui avons faite, à l'effet de savoir s'il retenait ses résidus pendant le jour, sa réponse évasive nous a fait supposer qu'il les laissait échapper à toute heure ". Et la municipalité n'a aucun pouvoir de coercition.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1856 un incendie fait rage chez MOMM et détruit la majeure partie des bâtiments. Les dommages sont évalués entre 70.000 et 80.000 francs. On profite de la reconstruction pour moderniser l'usine.

Il faut croire que MOMM ne modifie pas ses habitudes, de sorte que l'autorité provinciale doit sévir. Le 20 juillet 1860 le Conseil Provincial du Brabant promulgue un règlement tendant à mettre les établissements dangereux ou incommodes sous surveillance spéciale, afin de leur imposer éventuellement certaines autres obligations.

Par une circulaire du 21 février 1861, le gouverneur du Brabant communique ce règlement à la Commune, l'invitant en même temps à formuler ses observations. Lors de sa réunion

du 12 mars suivant, le Conseil " constate que les établissements de sieurs MOMM et DIETENS entrent dans la catégorie de ceux assujettis à une surveillance spéciale, et déclare n'avoir aucune observation à faire contre les mesures à prendre à l'égard desdits établissements ".

Lors de la séance de novembre 1862, le Conseil constate " qu'il n'existe dans la commune de Forest qu'un établissement soumis à cette surveillance, qui est celui du sieur MOMM; est d'avis qu'il doit être maintenu dans cette surveillance pour l'exercice 1862 en faisant observer qu'il devrait lui être imposé de ne laisser échapper les eaux sales pendant la saison d'été qu'à 9 heures du soir, et pendant la saison d'hiver à 6 heures du soir, pour éviter la corruption des eaux pendant la journée ".

Il est difficile de dire dans quelle mesure il est tenu compte de cette recommandation, car le 12 décembre 1863, on décide le maintien de la surveillance, et encore le 31 décembre 1864, lorsque " le Conseil décide de maintenir sous la surveillance pour 1865 la teinturerie en rouge du sieur MOMM ".

Malgré tout, l'entreprise MOMM est florissante et s'agrandit régulièrement par l'achat de terrains avoisinants, dont les constructions sont démolies. D'année en année, la surveillance est maintenue mais elle s'étend progressivement à d'autres entreprises, l'usine à gaz, la teinturerie du sieur Frowein, l'usine d'apprêtage d'étoffes du sieur Marichal, une fonderie de graisse, une fabrique de sulfate de baryte, etc.

L'épidémie de choléra qui sévit dans la commune en 1866, est pour Adelheid MOMM l'occasion de montrer ses qualités de cœur. Pendant toute la durée de l'épidémie, elle organise dans les locaux de l'usine un hôpital provisoire où les malades sont soignés gratuitement.

Le 22 septembre 1870, le bourgmestre Emile Poiré expose au conseil communal " qu'il s'est rendu chez le sieur MOMM dans le but de se plaindre au sujet des eaux sales de la fabrique, qui s'écoulent dans le Maalbeek ou Geleytsbeek et ne peuvent donc plus servir à la consommation des personnes et des bestiaux;

qu'après de longs pourparlers il a réussi à obtenir de ce monsieur une somme de 300 francs pour la construction d'un puits communal, à établir sur le Dries, appartenant à la commune. Le puits aura un diamètre de 5 pieds, sera surmonté d'une pompe solide, clôturée par un mur avec porte, dont la clef sera remise à un proche voisin qui voudra bien s'en charger ». Quelques mois plus tard, le puits est terminé avec sa pompe, mais a coûté 408 francs, et MOMM se fait tirer l'oreille pour suppléer la différence.

En 1866 deux jeunes chimistes allemands travaillant ensemble à Lausanne, Karl Gräbe et Karl Liebermann, réalisent la synthèse de l'alizarine à partir de l'antracène, extrait du goudron de houille. La teinture en devient immédiatement beaucoup plus aisée et moins chère, mais la concurrence s'est aussitôt emparée du procédé et l'usine MOMM connaît quelques années difficiles. En effet, Johann Wilhelm souffre du cœur et ne peut plus guère s'occuper de son usine anglaise, ni à fortiori de celle de Forest, et Louis, qui connaît à fond les possibilités de la garance, mais a passé le cap de la cinquantaine, commence à se fatiguer et est désemparé au début par l'introduction, devenue inévitable, du procédé nouveau. La culture de la garance disparaît rapidement et, après 1875, la France n'en exporte pratiquement plus.

Johann Wilhelm MOMM, industriel britannique, grand patron tant à Luzley Brooks qu'à Forest, meurt le 2 février 1874, en laissant une fortune évaluée officiellement à environ 5.000.000 de francs. Il en lègue la moitié à son frère Louis, en ce compris l'usine de Forest, et l'autre moitié en nue-propriété aux enfants de son frère Mathias, mais avec usufruit à ses sœurs Suzanne Marie et Wilhelmina Adelheid. L'entreprise anglaise est transformée en société anonyme, sous le nom de "Belgian Mills Ltd" dont Louis est l'actionnaire principal. L'habitation de John William est vidée de son contenu qui est expédié à Forest, où la villa devient un véritable musée, et pendant de nombreuses années encore, l'usine anglaise approvisionnera de matières premières celle de Forest.



Forest : Entrée de l'ancienne abbaye, propriété de la commune et transformée en centre culturel.

Privé désormais de l'appui de son frère aîné, et confronté avec une concurrence devenue très forte, Louis MOMM cherche un nouveau collaborateur et fait venir son neveu Wilhelm Arnold, fils aîné de son frère Mathias.

Ce Wilhelm Arnold, appelé communément Arnold, est né à Barmen le 5 février 1858. Le 28 janvier 1875 il renonce à la nationalité allemande et le 1er juillet 1875 il est inscrit à Forest comme étudiant, mais ne s'y installe définitivement qu'en 1880.

En Belgique, il fréquente les membres de la colonie allemande, entre autres les familles Buchholz et Duden, deux fabricants de dentelles et, comme lui, originaires de la région de la Ruhr. Le 15 avril 1882, il épouse à Ixelles Henriette

Wilhelmine Claire BUCHHOLZ, née à Bruxelles le 22 novembre 1858, fille de Karl Wilhelm Hermann Theodor, né à Dortmund, et de Henriette Wilhelmine Broeckelmann. Les témoins au mariage sont August Baumgarten, oncle maternel de l'époux et provisoirement collaborateur de Louis MOMM. Ludwig Broeckelmann, oncle maternel de l'épouse et architecte à Düsseldorf, et Guillaume Duden (4) ami de la famille.

Tout en étant nés aux Pays-Bas d'un père fonctionnaire de l'Etat Néerlandais, et inscrit à Forest comme Hollandais, Louis et sa sœur sont et se sentent avant tout Allemands. Ils fréquentent exclusivement des milieux allemands de la capitale, aidant à la fondation de l'école allemande, créant rue Jourdan un home pour servantes allemandes, à Forest, avenue Momm, une école pour institutrices et gouvernantes allemandes, une société allemande de secours Schiller à Bruxelles; ils créent ou alimentent des fondations en Allemagne, etc... ce qui vaut à Louis les remerciements personnels de l'impératrice le 29 novembre 1889, et à Adelheid l'ordre prussien de la princesse Louise en 1891 et la croix d'or Pour le Mérite en 1903.

En juillet 1878, Adelheid MOMM crée, dans un immeuble appartenant à la famille au coin des Donckerstraat et Kwadestraat, actuellement rues de Liège et J.B. Van Pé, une école maternelle dont elle confie la direction aux Sœurs de Marie de Braine-l'Alleud. Les enfants peuvent y manger leurs tartines à midi et reçoivent la soupe gratuitement. C'est la fameuse "Kabaskesschool" dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours à cause des cabas fournis par l'école et dans lesquels les enfants apportent leur repas.

Mademoiselle MOMM sollicite de l'administration communale l'exemption de l'impôt frappant les immeubles particuliers, cette école n'étant absolument d'aucun rapport. Mais le 20 février 1879, le collège libéral rejette la demande "pour le motif que c'est une école libre, non surveillée par notre administration et non subsidiée par les administrations compétentes".

Cependant, elle ne se tient pas pour battue et adresse une requête à la députation permanente du Brabant, qui renvoie la matière au conseil communal. La décision que celui-ci prend le 6 mars 1879 est plus nuancée :

"Attendu que ladite crèche n'est point placée sous la direction de notre administration;

"Attendu que l'instruction y est donnée par des religieuses, appartenant au couvent du Sacré Cœur de Marie;

"Attendu que l'exemption des impôts sur les maisons d'école et crèches ne s'applique qu'à celles appartenant aux communes, aux provinces et à l'Etat; considérant néanmoins que la crèche établie et entretenue aux frais de Mademoiselle MOMM rend de très grands services aux habitants de notre localité qui peuvent, sans distinction de classe, y envoyer leurs enfants de 0 à 7 ans;

Décide, par 7 voix contre 3, qu'il y a lieu, si la loi l'autorise, d'exempter sur les mêmes bases que celles afférentes aux bâtiments d'école appartenant aux communes, des impôts à payer par Mlle MOMM, pour sa crèche établie dans la commune".

Le gouvernement ne s'oppose pas à l'exemption, et celle-ci est maintenue. Cependant, le Conseil est de nouveau saisi d'une proposition de création d'une école maternelle communale. A la réunion du 14 septembre 1880, certains conseillers "soutiennent qu'il n'y a pas lieu de créer une école gardienne, une école de ce genre, tenue par les sœurs de Ste Marie et entretenue par Mlle MOMM, existant dans la localité. Si la nécessité en était démontrée, et si notre commune ne possédait pas l'école gardienne de Mlle MOMM, ils n'hésiteraient pas à voter l'érection de la section d'école gardienne demandée". La proposition est rejetée, mais la décision est annulée par un arrêté ministériel qui impose à la commune de créer une école gardienne.

Cependant, la commune n'a pas d'argent et, en attendant, l'école de Mlle MOMM existe. L'administration en est tout heureuse et, le 3 mars 1882, écrit à la famille MOMM la lettre suivante :

Forest, le 3 mars 1882.

« Mademoiselle, Monsieur,

Il est agréable et heureux pour les administrateurs d'une localité de pouvoir contempler les avantages et les bienfaits que procure à la classe ouvrière, et même à la classe aisée, l'institution d'une crèche dirigée par des personnes honorables et où les enfants reçoivent non seulement tous les soins désirables que, pour la plupart, ils ne peuvent recevoir chez eux, mais aussi l'instruction préliminaire. Ce bonheur nous a été réservé. Votre crèche, Mademoiselle, Monsieur, rend d'incontestables services à la commune, services qui, nous devons le reconnaître avec regret, ne sont pas appréciés par tous ceux qui profitent de vos bontés.

Veillez ne pas juger trop sévèrement l'indifférence et l'ingratitude des gens de la commune, car ils pèchent presque toujours par ignorance.

Recevez, nous vous prions, les remerciements les plus sincères des membres du collège échevinal, pour les innombrables bienfaits dont vous ne cessez de combler la localité, et veuillez leur permettre de venir vous renouveler (sic) verbalement vers 4 heures de relevée, pour autant que les jour et heure vous conviennent.

Veillez aussi, Mademoiselle, Monsieur, en attendant le plaisir d'être reçus par vous mardi prochain, recevoir l'assurance de notre considération parfaite.

Le secrétaire (s) Van Caster.

Le président (s) Van Haelen. »

En juin 1884 les catholiques reprennent le pouvoir au parlement et s'empressent de faire voter le 29.9.1884 une nouvelle loi organique de l'enseignement primaire. L'application de cette loi entraîne à Forest la fermeture immédiate de l'école libre et le retour d'un grand nombre d'enfants dans les écoles communales. L'école maternelle communale existante ne peut accueillir tous les enfants et on parle même de fermer l'école MOMM. Il s'ensuit un échange de correspondance entre l'administration communale et la famille MOMM et, lors de la

séance du Conseil du 10 décembre 1885, le bourgmestre Van Haelen donne lecture d'une lettre par laquelle Adelheid MOMM l'informe que, suite à sa demande, elle consent à maintenir sa crèche-école gardienne. " Elle fait comprendre qu'elle a organisé cette institution, non dans un but politique, mais dans un but humanitaire et philanthropique. Le Conseil, sur la proposition de son président, vote par acclamations de chaleureux remerciements à Mademoiselle MOMM ".

De plus en plus de riverains du Geleytsbeek font voûter la partie du ruisseau passant devant leur habitation ce qui rend le curage plus difficile. Le 14 septembre 1876, le brasseur Van de Perre se charge, moyennant la somme de 75 francs, du curage complet de la partie entre la limite d'Uccle et la propriété MOMM. Mais Louis MOMM n'est apparemment pas satisfait, et est autorisé le 26 juin suivant à effectuer lui-même le curage. En séance du 23 novembre suivant, le Conseil décide de lui allouer de ce chef la somme demandée de 25,80 francs.

Le 13 octobre 1881, le Conseil lui remettra un mandat de 28,60 francs pour le curage effectué par lui et il en sera de même les années suivantes.

Lors du recensement économique de 1880, l'usine occupe en moyenne 96 ouvriers et 2 employés, et sa production annuelle moyenne est de 500.000 kilos de produits teints.

Au début de 1881, tous les propriétaires riverains sont invités à voûter la partie du ruisseau passant devant leur propriété, et à placer un trottoir le long de celle-ci. Ce qui ne signifie cependant pas que tous le font.

La pollution provoquée par l'usine est encore telle que, le 24 février 1881 et encore le 22 février 1882, le Conseil la déclare assujettie à l'art. 35 du règlement provincial sur les entreprises insalubres et incommodes.

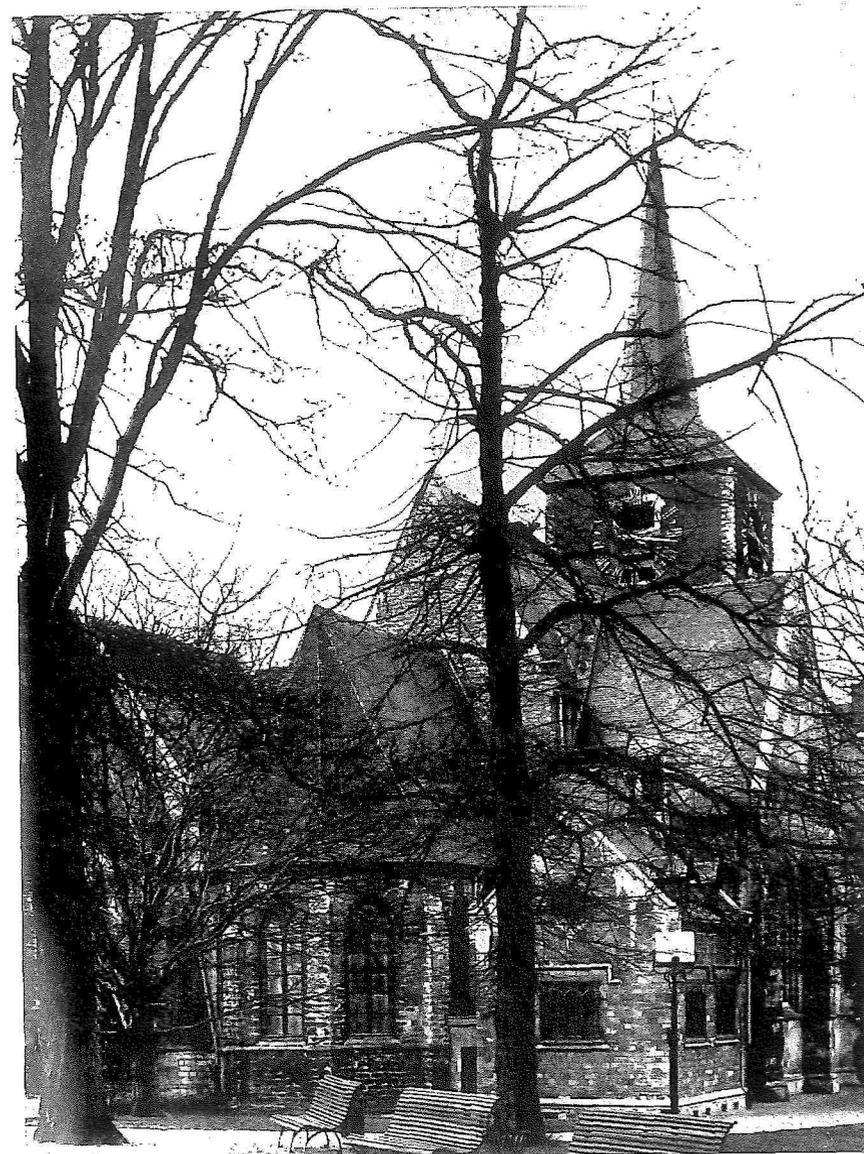
Le 28 juin 1883 arrive à Forest, venant également de Barmen, Heinrich Theodor, chimiste, né à Barmen le 1er juin 1864, fils de Mathias MOMM et de sa seconde femme Adèle Luise Helena Reinhold. Fermement décidé à rester Allemand,

il s'engage comme volontaire pour un an et, par des rappels réguliers, deviendra officier de réserve. Le 30 juillet 1889 il épouse à Barmen Maria Elisabeth Ostermann. A Bruxelles il crée le " Cercle des officiers allemands " et l'école allemande rue des Minimes.

LA DEUXIEME GENERATION

Fin janvier 1889, Louis se retire des affaires et laisse la direction de l'entreprise à ses deux neveux, qui créent entre eux une association de fait, A. MOMM & Cie. Par acte du notaire Ectors du 25 mars 1895, il leur donne " en pleine propriété un corps de bâtiment à usage de teinturerie, avec matériel d'exploitation, hangar, magasin, ateliers, bureaux, séchoirs, habitations ouvrières, serre, jardin et autres dépendances, sis chaussée de Neerstalle, ainsi qu'un bâtiment à usage de bureaux et magasins avenue de la Verrerie " et " la nue-propriété d'une maison de maître avec habitation de concierge, serre, orangerie, pavillon, écurie, remise, jardin d'agrément, chaussée de Neerstalle, deux prés dans le Grooten Bempt, avec chemin d'accès à la chaussée de Neerstalle, d'une superficie de 2 ha 45 centiares et une maison d'habitation à l'angle du chemin de Doncker et Den Berg " (l'ancienne école désaffectée de sa sœur Adelheid). Il continue d'habiter la maison de maître avec sa sœur, son neveu Heinrich Théodor et le ménage de celui-ci et leur personnel domestique composé en moyenne d'un cocher, un jardinier, 4 ou 5 valets et 5 ou 6 servantes en majeure partie de nationalité allemande, de même que le chef teinturier qui habite une maison dans l'enceinte de la propriété. Une forestoise, Barbe Michiels, restera au service de la famille de 1868 à 1918 et s'occupe surtout des emplettes dans la commune.

L'oncle Louis peut, tout en jetant encore un coup d'œil sur l'usine, s'occuper désormais davantage de ses nombreuses œuvres, et notamment de la distribution d'aumônes chaque lundi aux pauvres des environs, dans la cour de l'usine.



Forest : l'église St Denis.

Le 24.12.1890 le Conseil Communal décide de construire un égoût sous la chaussée de Neerstalle pour éviter les émanations malsaines se dégageant du ruisseau qui reçoit les eaux corrompues de certaines fabriques. En fait la principale coupable est la teinturerie MOMM. Le coût est évalué 86.924 francs mais la commune, démunie d'agent, cherchera à obtenir des subsides pour la majeure partie, sinon pour le tout.

Lors du recensement de 1886, l'usine qualifiée de "teinturerie de fils et tissus" occupe 100 ouvriers, 10 ouvrières et 14 autres personnes. A la même date il existe dans le royaume 197 entreprises analogues, occupant au total 2.564 personnes, soit une moyenne de 13 travailleurs par teinturerie. Chez MOMM on travaille de 7 heures du matin à 7 heures du soir avec une pause d'un quart d'heure dans la matinée et une de trente minutes à midi. Le café et la soupe sont gratuits.

Le recensement nous donne également une idée des salaires des ouvriers et ouvrières. Ainsi les jeunes gens et jeunes filles de moins de 14 ans, gagnent en moyenne 1,10 francs par jour, les apprentis et les emballeurs 1,80 fr. et les manœuvres 3 fr., les ouvriers des services généraux 3,25 fr., les ouvriers qualifiés 3,50 fr., les teinturiers 3,80 fr. et les chauffeurs et mécaniciens 5,85 fr. A titre de comparaison, signalons qu'en 1896 une dépêche du gouverneur du Brabant aux communes de la province, fixe pour tous travaux le prix de la journée à 2,50 fr. Si nous comptons l'année à 300 jours ouvrables (5), ces chiffres deviennent respectivement pour les jeunes 330 fr., pour les apprentis et les emballeurs 540 fr., pour les manœuvres 900 fr., les chauffeurs et mécaniciens 1.755 francs. En 1893 le budget de la commune de Forest prévoit comme traitement annuel d'un agent de police 1.100 francs, plus 150 de frais d'habillement. En 1897 ce montant est de 1.200 fr. frais d'habillement compris.

Les travaux de construction du collecteur de la chaussée de Neerstalle exigent le déplacement provisoire du lit du ruisseau. L'usine MOMM ayant un besoin continu de l'eau du

Geleytsbeek, on a prévu une dérivation qui alimente ce ruisseau, mais le dimanche il n'y a personne pour manœuvrer les vannes. Le 18 février 1897, les frères MOMM introduisent au Collège échevinal de Forest une réclamation relative au manque d'eau le dimanche et même le lundi. La réclamation est transmise au conducteur des travaux pour prompt rapport.

Le résultat ne paraît pas fort satisfaisant car le 27 avril suivant, les MOMM demandent une modification du tracé du collecteur, et le 4 mai, ils réclament une nouvelle fois contre la déviation du ruisseau. Huit jours plus tard ils sollicitent un entretien avec le bourgmestre et avec l'auteur des plans afin de voir comment il est possible de concilier les exigences de leur industrie et celles de la commune. L'entretien a lieu le 15 juillet entre Duvigneaud, conducteur principal des ponts et chaussées, Victor Besme, inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles et auteur du plan, les frères MOMM et le Collège représenté par le bourgmestre Edouard Smits et le secrétaire Eliodore Van Caster. On décide qu'un échange de documents officiels sera fait entre l'administration communale et Messieurs MOMM, ayant trait à l'octroi à ceux-ci d'autorisation pour l'exploitation des eaux du Geleytsbeek pour l'usage de leur usine, et qu'une décision sera prise ensuite par la commune sur les observations présentées par Messieurs MOMM à l'occasion de l'enquête de commodo et incommodo ouverte pour la construction du collecteur en question.

Mais les MOMM ne parviennent pas à prouver qu'ils ont une autorisation expresse et, le 31 août, le collège n'admet pas leurs arguments suivant lesquels ils auraient un droit. Désireux cependant de ne pas nuire à l'usine dont l'existence est incontestablement favorable à la commune il soumet l'affaire à la sagesse du bourgmestre afin de négocier.

Le 16 novembre 1897, le Collège a reçu de MM. MOMM une lettre par laquelle ceux-ci se déclarent d'accord de payer 800 francs pour la construction d'un fossé latéral, étant entendu que le puisard sera construit pour le compte de la commune.

Le 14 février 1898, nouvelle demande des usines MOMM et HEEDER relative au collecteur et à l'utilisation des eaux du ruisseau.

Tout ceci a causé pas mal de retard dans la construction du collecteur. Le 11 février, la commune a reçu une lettre du gouverneur du Brabant demandant où en sont les travaux, et le Collège décide de demander les éléments de réponse à l'ingénieur principal en chef Pierret. Le 18, une lettre est reçue de Victor Besme concernant le même objet. Par ailleurs la police communale est chargée de faire un rapport, qui après examen est renvoyé le 1er avril au commissaire, avec avis que le Collège entend que les instructions de la Députation Permanente soient observées en matière d'hygiène.

Mais tout finit par s'arranger. Le Collège s'entend avec Duvigneaud et les MOMM au sujet du texte définitif du cahier des charges et le 17 juin 1898, les MOMM confirment l'accord par écrit.

Le 9 décembre, Duvigneaud a terminé son rapport, complétant celui de l'ingénieur Pierret, et le Collège l'enverra au Gouverneur.

Enfin, le 25 juillet 1899, la construction de l'aqueduc du Geleytsbeek est adjugée à l'entrepreneur Julien Delcominette, de Saint-Gilles, pour 112.400 frs et les travaux sont entamés immédiatement. Par suite de la rigueur de l'hiver, ils sont interrompus le 15 décembre jusqu'au 15 mars suivant.

Le 27 avril, les MOMM obtiennent l'autorisation d'établir une nouvelle prise d'eau sur le Geleytsbeek et le 6 juillet écrivent au Collège pour régler les derniers détails relatifs à la construction du puisard provisoire pendant l'exécution des travaux, construction pour laquelle ils ont déposé la provision exigée laquelle est remise à l'entrepreneur. Tous les travaux sont terminés et la réception provisoire a lieu en juillet 1903.

Vers cette époque on complète l'équipement de l'usine et le Collège accorde l'autorisation de placer un générateur de 7 atmosphères le 25 mai 1898, deux appareils de fabrication le

21 décembre 1899, quatre machines à vapeur le 19 janvier suivant et un moteur à gaz le 1er mars 1901. Le 18 novembre 1904, les frères MOMM demandent, et le 31 mars 1905, obtiennent l'autorisation de placer une machine à vapeur horizontale à distribution par tiroirs, d'une force de 40 chevaux.

Le trottoir dont la pose avait été demandée par le Collège échevinal en 1881, n'est apparemment pas venu et, le 11 juillet 1902, le Collège prie Messieurs MOMM de bien vouloir cette fois, faire poser un trottoir. Tous les autres immeubles ayant le leur, les MOMM finissent par s'exécuter. Les relations avec le personnel sont très bonnes et le 29 mai 1903, Theodor MOMM écrit au Collège pour lui demander de proposer la décoration industrielle en faveur de l'ouvrier Louis Pieters, ayant 25 années de service à l'usine (Il y restera d'ailleurs jusque vers 1923).

Le 1er juillet 1901, les deux frères MOMM créent une société en nom collectif " A. MOMM & Cie " d'une durée de quinze ans, ayant son siège avenue de la Verrerie à Forest, dont l'objet est " l'exploitation d'une teinturerie, spécialement de rouge d'Andrinople, d'apprêts, de mercerisage, etc., sur filés, ainsi que la fabrication et le commerce de filés de coton, teints ou écrus filés de toutes sortes et d'autres matières, et généralement de tous articles pouvant concourir à la prospérité de la société, sans restriction aucune ".

Adelheid MOMM meurt dans la villa, 200, chaussée de Neerstalle le 6 juin 1905, et est suivie dans la tombe par son frère Louis le 27 février 1907.

Le 5 décembre suivant, les deux frères font don aux hospices civils de Forest de la somme de 10.000 francs, sous forme d'un certificat d'inscription de cent actions de cent francs chacune de la S.A. des Habitations à bon marché de l'agglomération bruxelloise. Ils déclarent faire ce don pour perpétuer la mémoire de leur oncle Louis MOMM décédé dans la commune de Forest, qu'il a habitée pendant soixante ans. Le conseil municipal, appelé à autoriser l'acceptation du don, émet à l'unanimité un avis favorable.

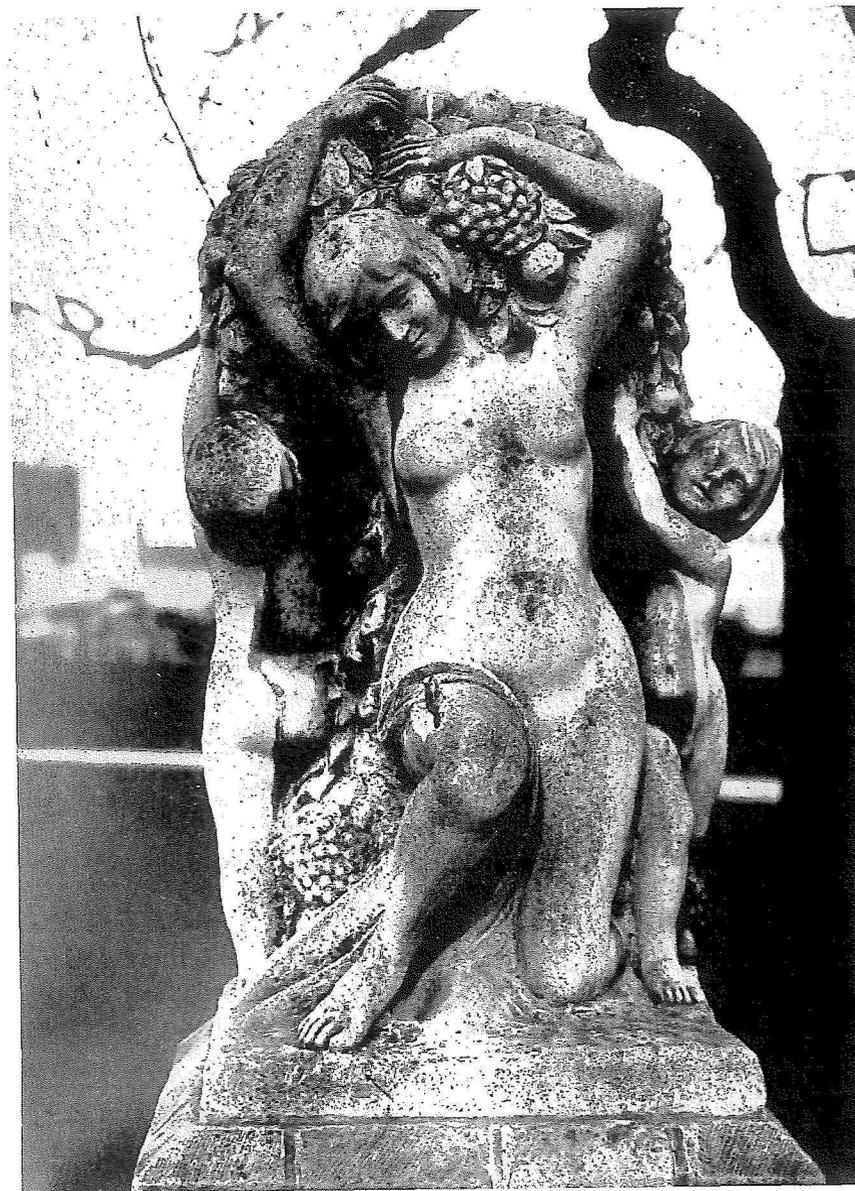
En juillet 1907, Wilhelm Arnold, dont la santé n'a jamais été très brillante, se retire des affaires et laisse l'exploitation à Heinrich Theodor, devenu entretemps père de cinq enfants tous nés dans la villa familiale chaussée de Neerstalle 200. L'entreprise continue à s'appeler " A. MOMM & Cie ".

Au début de 1910, les deux frères se partagent la propriété. L'usine et 1 ha 41 ares de terrains sont attribués à Heinrich Theodor, et estimés à 193.290 francs. Wilhelm Arnold reçoit l'école désaffectée de la rue J.B. Van Pé et deux hectares de prairies dans le Grooten Bempt, utilisées jusqu'alors pour y sécher les produits teints. Son frère lui versera en outre une soule de 49.610 francs. Un bail de trente ans sur les prairies est accordé à Heinrich Theodor pour lui permettre de continuer leur utilisation.

La visite officielle de l'empereur Guillaume II à Bruxelles en octobre 1910 donne à Heinrich Theodor une fois de plus de manifester son patriotisme. Le 27 octobre dans une aile du palais royal de Bruxelles, les officiers allemands de réserve sont reçus par leur souverain et peuvent défiler en silence devant lui en uniforme, après quoi l'empereur s'entretient avec leur président MOMM. Le lendemain l'impératrice visite l'école allemande et est reçue par le président Hasselkus et les vice-présidents MOMM et LOHMAYER. (6).

Lors du recensement économique de cette même année, l'usine occupe 2 femmes et 15 hommes comme employés et/ou contremaîtres ainsi que 65 ouvrières et 150 ouvriers. Ce personnel ouvrier vient surtout de Linkebeek et Rode St. Genèse, tandis que les employés et contremaîtres sont forestois. La force motrice utilisée est de 100 chevaux.

Le partage effectif a sans doute été réalisé peu de temps auparavant. Heinrich Theodor, maintenant seul maître, voit grand et par acte du notaire Auguste Scheyven du 16 janvier 1910, il crée une société anonyme " Teinturerie et Retorderie de Forest " au capital d'un million de francs, représenté par 2.000 actions de 500 francs chacune, à laquelle il fait apport des



Groupe de statuaire face à l'hôtel communal de Forest, datant de la disparition de l'entreprise Momm.

terrains et bâtiments industriels " et toutes les installations meubles et immeubles par nature ou destination telles que chevaux, harnais, camions, générateurs, machines à vapeur, moteur, injecteurs, autoclaves, compresseurs, pompes, ventilateurs, turbines, presses hydrauliques, machines à teindre, à apprêter, à sécher, à rincer, à bobiner, à gaufrer, à canneter, à pelotonner, à glacer, à presser des paquets, à oxyder, à encoller, à blanchir, à merceriser, métiers à retordre, à gazer, etc... laboratoire, atelier de réparations, atelier de menuiserie et peinture, le matériel de réserve et de remplacement " ainsi que du bail sur les biens de son frère.

Il lui est attribué mille actions entièrement libérées, tandis que les actions restantes sont souscrites par ses parents et amis.

L'affaire reste en famille et en mains allemandes. Les produits sont destinés à la grande exportation, sous la direction de Jules Charlier, l'homme de confiance de la famille, chez qui il travaille depuis vingt ans. C'est lui qui va déclarer les naissances et les décès survenus dans la famille, c'est lui encore qui va au Moyen-Orient et jusqu'à Bangkok vendre les fils multicolore aspergés de parfum dont seront faits les tapis qui reviendront ensuite en Europe.

Mais la nouvelle Teinturerie et Retorderie n'est guère connue, et par acte du 19 mai 1911, il est décidé de reprendre la dénomination ancienne A. MOMM & Cie.

Wilhelm Arnold meurt sans progéniture le 29 mars 1913, en laissant tous ses biens à sa femme devenue belge par option; celle-ci décédera à la même adresse le 27 août 1940.

Pour l'exercice 1912, la société déclare un dividende de 2 %, affecté à la libération des actions; et pour 1913, le bénéfice net déclaré s'élève à 67.102,63 francs, le dividende de 4 % étant également affecté à la libération des actions.

LA FIN

Le 30 juillet 1914, Heinrich Theodor MOMM, capitaine de réserve au 10^e régiment d'artillerie à cheval, est appelé sous les armes. Sans doute informé de l'imminence de l'attaque allemande contre la Belgique, il emmène toute sa famille, en laissant la direction à son ami Heinrich Hardegen. Ses deux fils Theodor né le 5.10.1893, et Eberhard né le 26.10.1897, s'engagent comme volontaires.

Après l'occupation de Bruxelles, la famille réintègre le domicile à Forest et en 1916, MOMM est détaché chez le gouverneur allemand pour s'occuper des affaires commerciales de la Belgique occupée. Dès le début de la guerre, Hardegen a été appelé sous les armes et est tombé au front; l'usine est maintenue en vie par le fondé de pouvoirs Hederich.

Heinrich MOMM étant à Bruxelles et voulant un jour prendre le tram en même temps que son fondé de pouvoir Jules Charlier, celui-ci passa le premier, ce qui lui valut une observation de son patron. La riposte est rapide : " A partir de ce jour, il n'y a plus de supérieurs ni de subordonnés, il n'y a que des ennemis ". Charlier est appelé à la Kommandatur pour insulte à un officier allemand et passe quelques jours en prison, après quoi on ne le voit plus à l'usine.

Celle-ci, dont les débouchés sont désormais inaccessibles, commence à périr et pour l'exercice 1914 déclare une perte de 40.141,58 frs. En 1915, la perte est de 50.950,75 frs et pour 1916 elle est encore de 9.719,09 frs. L'activité se réduit à presque rien. La société pratique encore des amortissements massifs qui, en 1917, atteignent 260.000 francs, tandis que cette même année on note un petit bénéfice de 4.766 francs.

Les officiers allemands, loin de leur pays, sont des visiteurs réguliers de la famille MOMM, où ils sont d'ailleurs toujours fort bien reçus. Le 30 mars 1917, la fille Elisabeth Adelheid Clara, née à Forest le 22 novembre 1891, épouse à Bruxelles,

devant le Kriegsgerichtsrat Dr. Führ en tant qu'officier de l'état-civil allemand, le lieutenant de réserve au 25ème régiment de dragons Konrad Schniedewind négociant à Elberfeld, qui sera tué le 27 septembre 1918, lors de la bataille du bois de Bourlon (France).

Le 25 mai 1918, c'est au tour d'Adela Sophie Wilhelmine, née à Forest le 24 juillet 1890 qui, devant le Kriegsgerichtsrat Dr. Müller à Bruxelles, épousera Arnold Schloemann, officier de réserve et négociant à Berlin, qui mourra de ses blessures dans cette ville le 13 mars 1919.

Cependant Heinrich MOMM ne se désintéresse pas totalement de ses concitoyens et le 18 octobre 1918 il parvient à trouver en Allemagne 1.000 housses de matelas en tissu de papier, qu'il offre à la commune au prix coûtant de 7 marks la pièce. L'administration est heureuse de les acheter pour aider les nombreux réfugiés évacués de la zone des combats et hébergés dans la commune. Remplies de loques, ces housses constitueront des matelas confortables.

A partir de ce moment, les choses vont vite. Le recul rapide des troupes allemandes incite MOMM à quitter précipitamment la Belgique avec son épouse et sa fille Ruth âgée de 17 ans, sans esprit de retour cette fois, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1918, pour se réfugier à Barmen-Elberfeld où habite sa fille Elisabeth, veuve Schniedewind. Il parvient à se faire indemniser assez rapidement par le gouvernement allemand de la perte de l'usine de Forest et à trouver des bailleurs de fonds pour s'établir dès fin 1918 à Amsterdam où, avec son fils aîné, il crée un commerce de machines pour le travail du coton. En 1922, il s'installe avec les siens à Heemstede près de Haarlem, où il meurt le 31 janvier 1924.

A Forest, la famille est rayée d'office des registres de la population le 5 novembre 1920 (avec 550 autres Allemands). Dès fin 1918 l'avenue MOMM est rebaptisée en avenue de Fléron.

A l'entrée des troupes alliées à Bruxelles, l'usine est occupée par les Anglais et mise sous séquestre comme bien ennemi, mais libérée assez rapidement grâce aux efforts de Charlier, désireux de donner du travail à l'ancien personnel. Elle est remise en marche dès 1919 sous la direction de Léon Lagache, industriel renaisien. Celui-ci la rachète à l'Office des Séquestres en 1920 et l'exploite en collaboration étroite avec la Compagnie Cotonnière et Lainière, créée par les frères Lagache et Marcel Boussac de Paris.

Mais, vers 1930, l'entreprise, noyée dans la grande quantité d'usines contrôlées par le groupe, est victime de la crise économique universelle et disparaît définitivement. Après sa démolition, on trace sur les terrains vides les rues actuelles Louis et Auguste Lumière.

Forest, septembre 1980.

A.J. VAN LIL

NOTES

- (1) Larousse Universel en 2 volumes, Paris 1922, T. I, p. 968.
- (2) Le nom « Tichelaer » existe encore à Bruxelles.
- (3) A. Wauters : Histoire des Environs de Bruxelles, T. III, p. 583 (Bruxelles 1855).
- (4) Qui, à sa mort en 1894, légua sa propriété de Forest au roi Léopold II, lequel la mettra à la disposition du public comme « parc Duden ».
- (5) Les 365 jours de l'année moins les dimanches et jours fériés légaux.
- (6) Journal LE SOIR, 27 et 28.10.1910.

Pour la présente étude, j'ai fait usage des renseignements mis à ma disposition par les administrations communales de Forest et de Barmen, par l'Ambassade et les Archives de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que de souvenirs personnels de Mlle. B. Michiels, de mon épouse, de Mme. Stiers et d'autres encore, que je tiens à remercier ici.